

	<b>Rapport Technique</b> <b>Etude d'impact</b> <b>FRA-LFOZ-MTNC_TSR</b>	V1-0
		12-09-2022

---

# Rapport Technique

## Etude d'impact

---

Etude de risques d'éblouissement de panneaux photovoltaïques sur les opérations aériennes de l'aérodrome d'Orléans Saint-Denis-de-L'Hôtel.

		Fonction	Nom	Date	Signature
	Rédigé par	Concepteur en Chef	Samuel BEGOUIN	12/09/2022	
	Vérifié par	Concepteur de procédures	Raoul FARINA	12/09/2022	
	Validé par	Directeur Ligne de Développement ANS	Loïc GIROUD	12/09/2022	

Ce document contient 8 pages.

FRA-LFOZ-MTNC_TSR_Etude d'impact_5A Immobilière	<b>CONFIDENTIEL</b>	Page 1/8
Toute reproduction, même partielle, tout transfert à un tiers sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits sans autorisation écrite de CGX AERO		

	<b>Rapport Technique</b> <b>Etude d'impact</b> <b>FRA-LFOZ-MTNC_TSR</b>	V1-0
		12-09-2022

## Sommaire

<b>1</b>	<b>CONTEXTE DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>3</b>
1.1	OBJET DU DOCUMENT .....	3
1.2	DOCUMENTS APPLICABLES ET/OU DE RÉFÉRENCE .....	3
<b>2</b>	<b>DONNEES .....</b>	<b>3</b>
2.1	POSITION ET ALTITUDES DES BÂTIMENTS .....	3
2.2	DONNÉES AÉRONAUTIQUES.....	4
2.3	DONNÉES OBSTACLES TIERCES .....	4
2.4	LOGICIEL UTILISÉ .....	4
<b>3</b>	<b>RISQUES DE GÊNES VISUELLES.....</b>	<b>5</b>
3.1	GÊNE VISUELLE POUR LES AGENTS AFIS.....	5
3.2	GÊNE VISUELLE POUR LES PILOTES .....	6
<b>4</b>	<b>IMPACT SUR LES SERVITUDES AÉRONAUTIQUES (PSA) .....</b>	<b>7</b>
<b>5</b>	<b>CONCLUSION .....</b>	<b>8</b>
<b>6</b>	<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>8</b>

## TABLEAU DES ILLUSTRATIONS

<b>Figure 2-1: Position du centre de logistique.....</b>	<b>4</b>
<b>Figure 3-1 : Zone de risque de gêne visuelle pour la tour de contrôle .....</b>	<b>5</b>
<b>Figure 3-2 : Zones de risque de gêne visuelle pour les pilotes RWY05 .....</b>	<b>6</b>
<b>Figure 3-3 : Zones de risque de gêne visuelle pour les pilotes RWY23 .....</b>	<b>7</b>

## Historique des modifications

Date	Version	Auteur	Page	Commentaires
12-09-2022	1-0	BGN	Toutes	Livraison

	<b>Rapport Technique</b> <b>Etude d'impact</b> <b>FRA-LFOZ-MTNC_TSR</b>	V1-0
		12-09-2022

## 1 CONTEXTE DE L'ETUDE

### 1.1 Objet du document

Dans le cadre d'une extension d'un bâtiment de logistique sur la commune de Fay-aux-Loges (45), la société 5A IMMOBILIÈRE a mandaté CGX AERO pour mener une étude préliminaire sur les risques d'éblouissement des agents AFIS en poste dans la tour de contrôle de l'aéroport Loire-Valley et des pilotes en phase d'approche finale.

Cette étude ne préjuge en rien des impacts potentiels sur d'autres aérodromes ou servitudes aéronautiques.

### 1.2 Documents applicables et/ou de référence

ID	Référence	Titre
DA1	Arrêté du 24 Janvier 2022	Arrêté relatif à l'établissement et à la conception des procédures de vol aux instruments
	Recueil des critères de conception, v2.0 du 1er janvier 2018	Recueil de critères pour la conception des procédures de vol aux instruments.
DA2	Arrêté du 7 juin 2007	Arrêté fixant les spécifications techniques destinées à servir de base à l'établissement des servitudes aéronautiques.
DA3	Note d'information technique Edition N°4 du 27 Juillet 2011	Dispositions relatives aux avis de la DGAC sur les projets d'installations de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes.
DA4	PR2208-3944 du 05/08/2022	Proposition commerciale pour une étude de risques d'éblouissement de panneaux photovoltaïques sur l'aérodrome d'Orléans

## 2 DONNEES

### 2.1 Position et altitudes des bâtiments

Le point haut du bâtiment est un acrotère à une altitude de 133.10m NGF.

De plus, un Paratonnerre d'une hauteur de 5m sera disposé sur cet acrotère.

L'emprise foncière où sera située l'extension du bâtiment sur la commune de Fay-aux-Loges est située entre 2100m et 2400m dans le Nord-Ouest de la tour de contrôle de l'aéroport d'Orléans-Saint-Denis-de-L'Hôtel.

FRA-LFOZ-MTNC_TSR_Etude d'impact_5A Immobilière	<b>CONFIDENTIEL</b>	Page 3/8
Toute reproduction, même partielle, tout transfert à un tiers sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits sans autorisation écrite de CGX AERO		



### 3 RISQUES DE GENES VISUELLES

Une évaluation préalable a été menée selon les différentes zones définies par la note DA3 afin de déterminer si une étude complémentaire de risque d'éblouissement serait nécessaire.

#### 3.1 Gêne visuelle pour les agents AFIS

La zone d'implantation du centre de logistique étant située dans le Nord-Ouest de l'aéroport et la piste étant dans le Sud-Est de la tour de contrôle, il n'y a pas de risque d'engendrer une gêne visuelle pour les agents AFIS lors de la surveillance des avions en phase d'approche finale ou en approche interrompue (Voir Figure 3-1 ci-dessous).

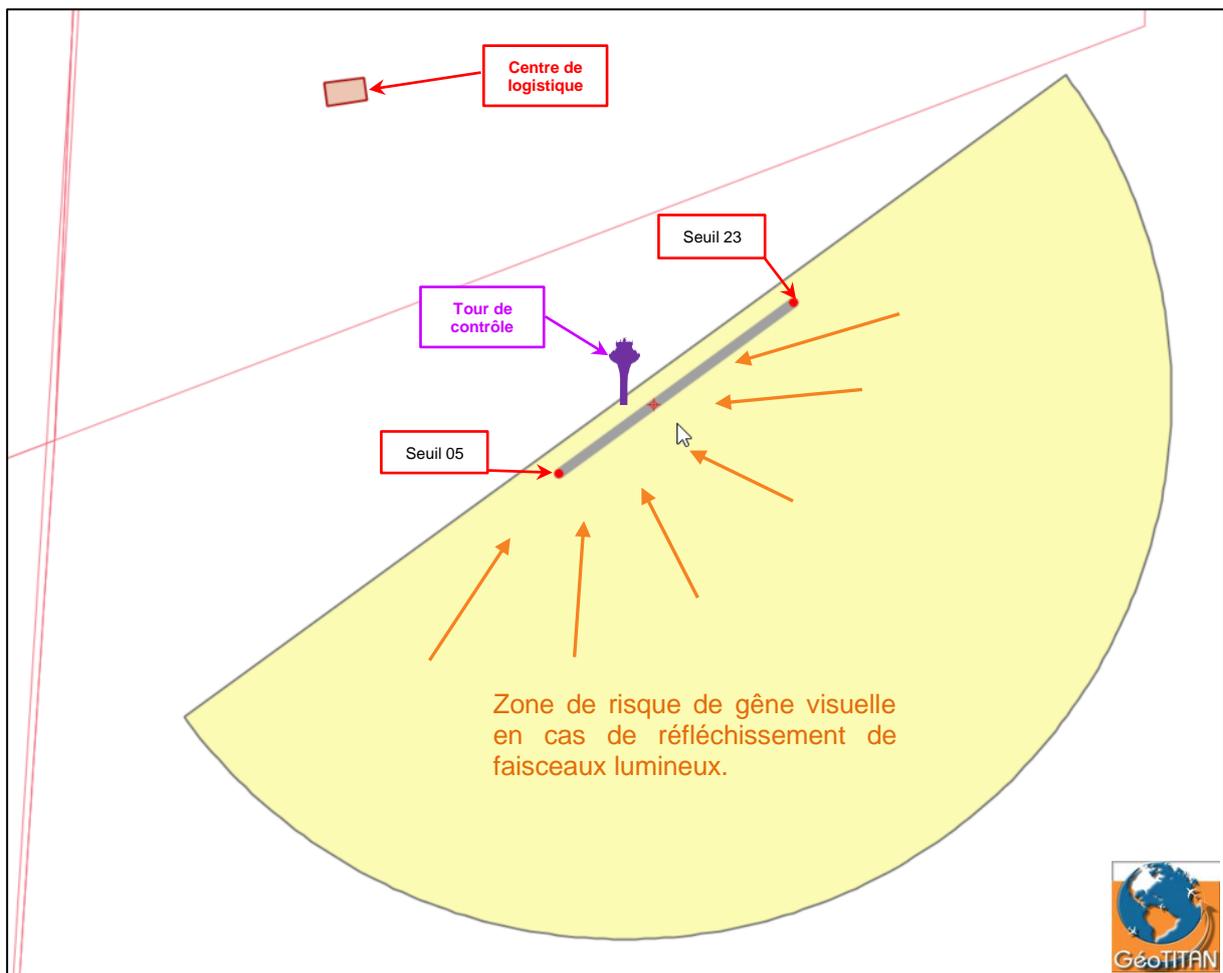


Figure 3-1 : Zone de risque de gêne visuelle pour la tour de contrôle

### 3.2 Gêne visuelle pour les pilotes

La zone d'implantation du centre de logistique étant située à plus de 1500m de la piste, elle n'est située dans aucune des 3 zones (A, B et C) de risque de gêne visuelle pour les pilotes.



Figure 3-2 : Zones de risque de gêne visuelle pour les pilotes RWY05



Figure 3-3 : Zones de risque de gêne visuelle pour les pilotes RWY23

## 4 IMPACT SUR LES SERVITUDES AERONAUTIQUES (PSA)

Le projet est situé sous la surface horizontale dont l'altitude est à 166.12m.

L'altitude sommitale des paratonnerres étant de 138.10m, et donc à plus de 20m sous cette surface horizontale, il ne sera pas obligatoire d'installer de balisage.

	<b>Rapport Technique</b> <b>Etude d'impact</b> <b>FRA-LFOZ-MTNC_TSR</b>	V1-0
		12-09-2022

## 5 CONCLUSION

Les panneaux photovoltaïques qui seront installés sur le toit de l'extension du bâtiment ne risquent pas d'engendrer de gêne visuelle par réfléchissement des rayons du soleil pour les pilotes et les agents AFIS.

Le projet d'extension du centre de logistique de la Fay-aux-Loges n'aurait aucun impact sur les servitudes aéronautiques de l'aérodrome d'Orléans Saint-Denis-de-L'Hôtel et aucun balisage ne sera nécessaire.

## 6 GLOSSAIRE

AIP	:	Publication des Informations Aéronautiques
AIRAC	:	Régularisation et contrôle de la diffusion des renseignements aéronautiques
AFIS	:	Services de l'Information de Vol d'Aérodrome
AMSL	:	Au-dessus du niveau moyen de la mer
DA	:	Document Applicable
DGAC	:	Direction Générale de l'Aviation Civile
ft	:	Pied
NGF	:	Nivellement général de la France
PSA	:	Plan de Servitudes Aéronautiques
RWY	:	Piste (Runway)

---

**Fin du document**

---

FRA-LFOZ-MTNC_TSR_Etude d'impact_5A Immobilière	<b>CONFIDENTIEL</b>	Page 8/8
Toute reproduction, même partielle, tout transfert à un tiers sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits sans autorisation écrite de CGX AERO		